N°. LXV.

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE LA COUR ET DE LA VILLE,

*CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.*

Du Dimanche 22 Novembre 1789.

DÉPART d'un grand nombre de Dames de la Halle, pour aller au-devant de Monseigneur le Duc d'Orléans.

*GRANDS DÉBATS du District des Cordeliers avec la Commune de Paris.—Bonnes dispositions des Anglais en faveur des braves Citoyens François.—Cruautés atroces commises par des Soldats Allemands sur un grand nombre de petits enfans, &c. &c.*

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

### Du 21 Novembre.

*Démission de M. Mounier, ex-Président de l'Assemblée.—Suite de la discussion sur le Plan de*

*M. Necker.—Reculement des barrieres du Royaume aux frontieres. — Grande quantité de Plans de Finances présentés au Comité, &c. &c.*

Il a été fait lecture d'une Délibération des Chanoines Réguliers de Sainte-Genevieve de Paris, par laquelle ils offrent leur Bibliothéque à la Municipalité de cette Ville, & d'une Adresse de la Municipalité qui demande à être autorisée à accepter l'offre. L'Assemblée a ajourné cette proposition. — M. Rabaud de Saint-Etienne a proposé la nomination d'un Comité de quatre Membres, chargé de communiquer avec M. le Garde-des Sceaux, & MM. les Secrétaires d'Etat, ayant le département des Provinces, pour s'assurer de l'envoi des Décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roi, & de la réception que les Municipalités, & autres Corps administratifs & judiciaires, en auront accusée ; & d'en faire le rapport à l'Assemblée. Cette Motion a été décrétée. — On a fait lecture d'une Lettre de M. Mounier, ex-Président de l'Assemblée, par laquelle il propose sa démission, qui lui a été accordée, à la charge du remplacement par le premier de MM. les Suppléans du Dauphiné. — M. de Castellane, venant à l'ordre du jour, a commencé la discussion du Plan de Banque Nationale, proposé par M. Necker. — L'honorable Membre n'est pas plus que M. de Mirabeau favorable à la Caisse d'Escompte ; il a fini par demander l'ajournement de cette discussion à vendredi prochain. — M. le Couteux

de Canteleu a proposé, comme M. de Castellane, l'ajournement de la question, & que l'Assemblée voulût bien admettre & entendre à la Barre les Commissaires des Actionnaires de la Caisse d'Escompte. Cette proposition a été adoptée. — M. le Baron d'Allarde a été tout aussi contraire que les préopinans à la Caisse d'Escompte, & par conséquent au Plan du Ministre des Finances. Il s'est résumé à demander le reculement le plus prochain de toutes les barrieres du Royaume aux frontieres, comme un moyen de soulagement pour le commerce, qui lui aideroit à reprendre son poids naturel dans la balance, & à proposer la nomination d'un Comité de six Membres, chargé de présenter un nouveau Plan d'Impositions, qui, en diminuant les frais énormes de perception, pût dégager notre commerce avec l'Etranger de ses entraves fiscales les plus onéreuses. L'opinant a demandé aussi que le Comité, dont il proposoit la nomination, fût chargé de prendre en considération le meilleur Plan possible d'une Banque Nationale, s'il la jugeoit momentanément nécessaire.—

Après trois autres propositions qui ont peu attiré l'attention de l'Assemblée, la nomination des Commissaires demandée par M. de Canteleu, a été décrétée, ainsi que l'admission des Commissaires de la Caisse d'Ecompte à la Barre. — M. Fréteau, ayant ensuite obtenu la parole, a fait quelques observations très-intéressantes sur la matiere importante qui se trouvoit soumise à la délibération

actuelle de l'Assemblée. Il s'est résumé à proposer un Décret, portant, qu'avant toute discussion ultérieure sur aucun plan de Banque, il seroit demandé communication au premier Ministre des Finances; 1°. du Tableau des engagemens pris avec la Caisse d'Escompte, pour le 31 Décembre prochain; 2°. D'un Tableau représentatif des besoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine, que le Ministre porte à 90 millions, & les autres, par apperçu, à 80 millions. 3°. du second Mémoire annoncé par le Ministre à la page 39 du premier; 4°. d'un état ou tableau de toutes les anticipations, sans préjudice de demander par la suite des Etats entiers & exacts du passif des Finances. — M. Camus a proposé d'ajouter que le Ministre présenteroit aussi un Etat particulier des sommes reçues & employées depuis le premier de Mai dernier. Cette addition a été ajournée indéfiniment. — M. de Montmorency a demandé que le Comité des Finances fît un rapport précis de tous les divers Plans de Finances qui lui ont été présentés. — M. le Baron d'Harambure a observé que trois ou quatre seulement de ces Plans méritoient de la considération. Les autres au nombre d'environ six cents, n'étant que des œuvres de visionnaires, contraires même aux Décrets déja rendus par l'Assemblée, l'addition de M. de Montmorency a été ajournée. — L'Assemblée s'est ensuite retirée dans les Bureaux pour la nomination d'un Président & de trois Secrétaires.

## HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

L'ordre donné il y a deux ou trois jours, par M. le Marquis de la Fayette, a très-mal-à-propos alarmé les Citoyens. Les visites que ce Général a faites aux divers Bataillons de son Armée, ont dû les rassurer en les engageant cependant à redoubler de zele & d'activité : car, quoique la révolution présente soit fort avancée, elle ne sera assurée que par la bonne contenance des Citoyens de Patis, & l'harmonie qui régnera entr'eux. Tous les hommes qui ne vivoient que d'abus, ( & ce nombre est infini ) mettront en usage la force & l'adresse pour ramener un genre de régime public qui favorise leurs projets & réduise le peuple au silence, en le rechargeant des chaînes ignominieuses de l'esclavage.

---

Les farines arrivent en abondance.

## DISTRICTS.

Dans ce moment, la contestation qui vient de s'élever entre le Corps Municipal & le District des Cordeliers, tient tous les yeux éveillés sur le Décret de l'Assemblée Nationale, qui y sera relatif. Il nous semble que le point de la question consiste à savoir si les Représentans de la Commune, élus par les soixante Districts de la Capitale, pour l'administration provisoire de la chose publique, sont individuellement dépendans ou non des Districts qui les ont élus. En attendant que l'Assemblée Nationale l'ait décidé, nous allons faire à nos Abonnés l'historique précis de

cette conteſtation, qui nous paroît très-remarquable.

Le Diſtrict des Cordeliers voulant conſerver ſes droits particuliers, & ſe rappellant que ſes Députés à la Ville n'avoient pas prêté le ſerment porté dans les pouvoirs qui leur furent délivrés après leur élection, eſt revenu ſur ſes pas les 11 & 12 de ce mois, & en conſéquence a exigé que ce ſerment lui fût prêté par ſes cinq Députés. Deux de ces Députés ont prêté le ſerment, trois ont donné leur démiſſion. Le Diſtrict a accepté ces trois démiſſions, & leur a nommé trois nouveaux Députés.

L'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune a repouſſé de ſon ſein les deux Députés des Cordeliers qui avoient prêté ſerment, & a rappellé les trois qui ne l'avoient pas prêté, en donnant l'excluſion aux trois nouveaux Elus par le Diſtrict des Cordeliers. — Le Diſtrict des Cordeliers a invité les cinquante-neuf autres Diſtricts à donner leur adhéſion à ſon arrêté, qui porte : que les cinq Repréſentans de chaque Diſtrict ſont révocables à volonté, juſqu'à ce que l'Aſſemblée Nationale ait décrété l'organiſation définitive des Municipalités du Royaume. Le Diſtrict des Cordeliers a auſſi fait une adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, dans laquelle il a expoſé ſes principes adoptés par les Diſtricts de Paris, & qui ont pour baſe l'amour de la liberté, & la conſervation des Droits des Citoyens.

*Nota.* Nous rendrons un compte exact de la ſuite de ce grand débat.

## VARIÉTÉS.

*EXTRAIT d'une Lettre de Dunkerque, du* 19 *Novembre* 1789.

» Le bruit qui court à Paris que les An-
» glois ont envie de profiter du désordre de
» la France, pour se venger de l'Amérique,
» est tout-à-fait dénué de fondement. Ils sont,
» au contraire, émerveillé du courage des
» François, d'avoir osé secouer le joug mi-
» nistériel. On joue encore à Londres *la*
» *prise de la Bastille*; & au moment où on
» amene de Launay à l'Hôtel-de-Ville, les
» Acteurs crient : *Vivent les François!* & tous
» les Auditeurs répètent ce cri avec eux.
» Nous avons ici une quantité d'Anglois. Il
» y a quelques jours qu'un de nos amis se
» trouvoit à une table d'Hôte, où tous les
» Anglois, qui résident dans cette Ville,
» vont ordinairement manger. Un François
» répéta ce qu'on débite à Paris sur leur
» compte. Un des Anglois se leva brusque-
» ment de table, & dit, en très-mauvais
» François, que *les Anglois étoient incapables*
» *de profiter de la circonstance présente pour faire*
» *la guerre aux braves François*. Le ton dur &
» fort avec lequel il débita ces paroles, fit
» plaisir à tous les François qui se trouvoient
» à cette table. — Ce vilain Empereur fait
» toujours des siennes dans les Pays-Bas. Il a
» donné ordre à ses Généraux de mettre le
» feu par-tout où ils trouveront de la résis-

» tance ; & ils n'exécutent que trop bien ses
» ordres. Ils ont déja brûlé plusieurs Villages ;
» & les malheureux qui échappent au feu,
» n'échappent pas au fer. Ces monstres dé-
» guisés en hommes, ont la cruauté de per-
» cer les enfans qu'ils trouvent sur leur che-
» min, & de les porter enfilés à leurs bayon-
» nettes jusqu'à ce qu'ils soient morts. C'est
» une désolation dans tous les Pays-Bas. Beau-
» coup d'Habitans se sauvent tant qu'ils peu-
» vent ; il est arrivé ici aujourd'hui dix voi-
» tures pleines de ces malheureux.

---

Un grand nombre des Dames des Halles ont fait descendre, avant hier, de sa voiture, un jeune homme très-bien mis ; elles l'ont embrassé, paré d'une belle *rose*, & le prenant ensuite sous le bras, elles l'ont invité à venir avec elles au-devant du Duc d'Orléans, qu'elles disoient devoir arriver ce jour-là.

*CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez MM.* Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°.* 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

---

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.